

PRESENTATION DU DEMANDEUR

A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR




A.I. Renseignements administratifs

Les pétitionnaires de cette étude sont les associés du GAEC SAINT GAUDERIC ET SAINT HERBAUD.

Cette société, créée le 01 juillet 1996, est représentée et gérée par Madame Caroline DE WITASSE THEZY et Messieurs Louis et Luc DE WITASSE THEZY, associés actuels de l'entreprise.

Les renseignements administratifs de l'exploitation sont les suivants :

Tableau I : Renseignements administratifs de l'exploitation

Nom	GAEC SAINT GAUDERIC ET SAINT HERBAUD
	Ferme du Château
	50 510 CHANTELOUP
 / 	06.52.58.04.52
Activité	Elevage bovins lait + Cidrerie
SIRET	409 087 657 000 14
Situation ICPE actuelle	Preuve de dépôt n°A-6-HBWES53ZA – Déclaration d'une installation classée relevant du régime de la déclaration en date du 16/06/2016 au nom du GAEC SAINT GAUDERIC ET SAINT HERBAUD, portant sur un élevage de 100 vaches laitières. Preuve de dépôt n°A-3-QC47ZRB55 – Déclaration d'une installation classée relevant du régime de la déclaration en date du 24/07/2023 au nom du GAEC SAINT GAUDERIC ET SAINT HERBAUD, portant sur la transformation par fermentation de 8 t/j de pommes.

A.II. Historique

Tableau II : Historique de l'exploitation

Année	Evènements
1990	Création de l'EI. DE WITASSE THEZY Luc
1996	Création de l'EARL SAINT GAUDERIC ET SAINT HERBAUD avec deux associés : Clarisse et Luc DE WITASSE THEZY Référence laitière : 350 000 L pour 70 VL 40 veaux à l'engraissement (veaux de lait)
2005	Décès de Mme Clarisse DE WITASSE THEZY
2012	Arrêt de l'atelier veaux à l'engraissement
2013	Conversion en agriculture biologique
2016	L'EARL devient le GAEC SAINT GAUDERIC ET SAINT HERBAUD avec deux associés : Luc et Caroline DE WITASSE THEZY Permis de construire pour une extension d'une stabulation pour l'élevage de génisses et une extension de la fumière couverte Reprise de quota : 200 000 L Dépôt d'un dossier de déclaration (preuve de dépôt n°A-6-HBWES53ZA) pour un élevage de 100 vaches laitières.

Année	Evènements
2019	Reprise du site annexe (en location) « Ferme de la Butte » à LA MEURDRAQUIERE avec 23 ha Ateliers cidricole, Logement ponctuel de génisses de renouvellement
2021	Installation de Louis DE WITASSE THEZY au sein du GAEC Reprise de 39 ha
2023	Retrait de tout animal sur le site « Ferme de la Butte » Réalisation d'un dossier de demande d'enregistrement ICPE avec comme projet le passage à 250 vaches laitières de race Jersiaise – Référence laitière : 900 000 L

B. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

La carte de localisation du site est jointe en PJ n°18.

Le GAEC SAINT GAUDERIC ET SAINT HERBAUD est une exploitation de type polycultures élevage répartie sur deux sites sur les communes de Chanteloup et La Meurdraquière, situées dans le département de la Manche.

Les sites exploités sur ces communes sont respectivement nommés « Ferme du Château » (site principal et siège social) et « Ferme de la Butte » (site secondaire en location).

Actuellement, le site « La Meurdraquière » accueille une cidrerie pour une production de 120 hl / an.

Le site principal se situe à 500 m environ au sud-est du bourg de Chanteloup. Le site secondaire se trouve à une distance d'environ 7,5 km au sud-est (cf. PJ1).

La commune de Chanteloup se situe à :

- + 2 km à l'est de Bréhal,
- + 4 km au sud-ouest de Cérences,
- + 10 km à l'ouest de Gavray,
- + 8 km au nord-ouest de La Meurdraquière (commune du site annexe),
- + 10 km au nord-est de Granville.

Les références cadastrales des sites sont les suivantes :

Tableau III : Références cadastrales des sites d'exploitation

Site	Ferme du Château	Ferme de la Butte
Commune	Chanteloup	La Meurdraquière
Section cadastrale	0A	ZD
N° parcelles	295, 296, 344	39, 229

C. SITUATION INITIALE DE L'EXPLOITATION

La situation initiale correspond à la dernière situation connue par l'administration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Elle se base ainsi sur la déclaration effectuée en 2016 pour un élevage de 100 vaches laitières et sur la télédéclaration dématérialisée pour l'activité de cidrerie.

C.I. Activité cidricole

Comme explicité précédemment, le GAEC exploite une cidrerie artisanale sur le site « Ferme de la Butte ».

Le site regroupe la totalité des installations de cidre, issu des pommes produites dans les vergers de l'exploitation.

Lors de la récolte, les pommes sont apportées par remorques jusqu'au site de transformation.

Les pommes sont lavées à partir de l'eau du puits de surface, afin de retirer la terre des pommes. Puis elles sont triées et pressées sur site. Les jus sont gardés pour la production de cidre tandis que les marcs sont stockés en fosse avant épandage.

A l'issue de la transformation, la production est mise en bouteille et les cuves sont lavées pour la production suivante.

La récolte et la production de cidre s'étale de mi-septembre à fin novembre. La quantité de pommes récoltées est ainsi d'environ 200 tonnes réparties sur 2,5 mois. Le tonnage de pommes entrantes dans la cidrerie s'élèvera au maximum à 8 t/j de pointe. Cette activité permettra ainsi de produire 120 hl de cidre par an.

C.II. Activité d'élevage laitier

C.II.1. Présentation générale

Initialement, l'élevage dispose d'un atelier de bovin lait. Le GAEC est certifié agriculture biologique depuis 2013 (conversion terminée en 2015).

Les déjections sont épandues sur les terres en propre du GAEC.

Le GAEC SAINT GAUDERIC ET SAINT HERBAUD n'importe pas d'effluents d'autres exploitations agricoles ni de boues en provenance de stations d'épuration urbaines ou industrielles.

Dans la situation initiale, l'ensemble des animaux est présent sur le site d'exploitation « Ferme du Château » à Chanteloup.

Depuis 2019, et la location du site « Ferme de la Butte », le GAEC ST GAUDERIC ET ST HERBAUD a élevé ponctuellement une dizaine de taureaux et quelques génisses de 1 à 2 ans au sein de la stabulation génisses. Depuis le printemps 2023, le GAEC a commencé le rapatriement de la totalité des animaux sur le site principal.

C.II.2. La production laitière

Vaches laitières	
Référence laitière initiales	549 000 L
Race des vaches laitières	Prim'Holstein
Production de lait / vache	5 500 litres de lait / vache
Collecte du lait	Agrial
Laiterie	Agrial
Charte de qualité	Agriculture Biologique Charte des bonnes pratiques
Génisses de renouvellement du troupeau laitier	
Objectif de renouvellement interne	45 génisses de tout âge (de 0 à + 2 ans)
Age de vêlage	28 mois environ
Achat de vaches / génisses	Oui : achat de vaches Jersiaise
Devenir des veaux mâles	
Age de vente	Les mâles sont vendus à 15 jours.

C.II.3. L'alimentation des bovins

Tableau IV : Alimentation du troupeau

	Vaches laitières	Génisses de moins de 6 mois	Génisses de 6 mois à plus de 2 ans	Vaches tarées
Pâturage	✓		✓	✓
Ensilage d'herbe	✓	✓	✓	
Foin		✓	✓	
Paille		✓	✓	✓
Lait entier		✓		

Le pâturage constitue la majorité de l'alimentation des animaux. L'exploitation produit également de l'ensilage d'herbe et du foin.

L'eau de boisson des animaux est assurée par une alimentation privée (puits de surface), présentée ultérieurement.

D. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE LA SITUATION INITIALE

Tableau V : Description des installations du site « Ferme du Château » à CHANTELOUP

Les installations citées ci-dessous sont identifiées sur le plan d'ensemble en PJ n°20

Bâtiment Abréviations plans de masse	Nombre et type d'animaux logés	Type de logement	Observations Remarques
Activité d'élevage			
B1 : Stabulation vaches laitières et taries	100 VL	Aire de couchage paillée Aire d'exercice raclée	- Fumier de l'aire de couchage curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Fumier de l'aire d'exercice raclé vers la fumière FUM1, - Alimentation distribuée aux barres au garrot, - Ventilation statique.
B2 : Stabulation génisses	15 GLO + 45 GL1 + 30 GL2	Aire de couchage paillée Aire d'exercice raclée	- Fumier de l'aire de couchage curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Fumier de l'aire d'exercice raclé vers la fumière FUM1, - Alimentation distribuée aux barres au garrot, - Ventilation statique.
B3 : Stabulation génisses	30 GLO	Aire paillée intégrale	- Fumier de l'aire de couchage curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée aux barres au garrot, - Ventilation statique.
Laiterie et salle de traite	Salle de traite en double équipement 2*8 postes		- Eaux vertes et blanches stockées dans le décanteur BTS.
Bâtiments de stockage	-		- Paille et matériel
Ouvrages de stockage			
FUM1 : Fumière	Fumière couverte Surface : 464 m ²		- Stockage du fumier issu des aires d'exercice de B1 et B2, - Stockage des eaux de lavage du matériel.

Bâtiment Abréviations plans de masse	Nombre et type d'animaux logés	Type de logement	Observations Remarques
BTS : Décanteur		Décanteur rectangulaire non couvert Surface : 105 m ²	- Stockage des jus du parc d'attente non couvert et des eaux vertes et blanches de la salle de traite.
S1 : silo plat		Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage d'herbe pour une capacité de 800 m ³ .	- Radier imperméabilisé
S2 : silo plat		Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage d'herbe pour une capacité de 800 m ³ .	- Radier imperméabilisé
S3 : silo plat		Silo 2 murs pour le stockage d'ensilage d'herbe pour une capacité de 800 m ³ .	- Radier imperméabilisé

Tableau VI : Description des installations du site « Ferme de la Butte » à LA MEURDRAQUIERE

Les installations citées ci-dessous sont identifiées sur le plan d'ensemble en PJ n°20

Bâtiment Abréviations plans de masse	Nombre et type d'animaux logés	Type de logement	Observations Remarques
Activité cidricole			
Cidrerie		-	Activité cidricole : Pressoir, Cuverie, Stockage des bouteilles de cidre activité déclarée le 24/07/2023 par télédéclaration
Ouvrages de stockage			
FUM2		Fumière non couverte Surface : 200 m ²	- Stockage du marc de pommes issu de l'activité cidricole du GAEC.

Depuis l'acquisition en location du site « Ferme de la Butte » en 2019, et jusqu'au printemps 2023, 5 génisses de 1 à 2 ans et 8 taureaux élevés pour la reproduction ont été ponctuellement en stabulation en aire paillée avec aire d'exercice non couverte. Le fumier produit sur l'aire d'exercice était stocké également en fumière non couverte FUM2.

E. STOCKAGE DE PAILLE

Le stockage de paille sur le site principal est estimé à 1 000 m³. Il est donc soumis à déclaration.

Ce stockage est situé à plus de 15 m de tous les produits et installations susceptibles de produire des effets toxiques ou des explosions en cas d'incendie du stockage. Par ailleurs, le bâtiment de stockage est accessible aux services de secours.

Une réserve incendie de plus de 240 m³ est présente à proximité du site (cf. article 13. Moyens de lutte contre l'incendie).

Les pétitionnaires tiennent à jour un état des quantités stockées, précisant la localisation et la nature des produits stockés. Ce document est tenu à la disposition des services d'incendie et de secours ainsi que de l'inspection des Installations Classées.

Nomenclature des Installations Classées :

Rubrique 1530-2 : dépôts de papiers, cartons et autres matières combustibles. Le stockage est supérieur à 1 000 m³ mais inférieur à 20 000 m³.